



# Protocole de bénévolat

## Convention d'engagement réciproque

Représentée par sa Présidente, ou par délégation, par .....

Ce protocole individuel s'inscrit dans la Charte du bénévolat\* mise à disposition par notre association.  
Il est remis à .....

L'Association FERMACULTURE s'engage à l'égard de .....

- à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :

.....  
.....  
.....

- à écouter ses suggestions,
- à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation,
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,
- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association,
- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités,
- si souhaité, à l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre des procédures de VAE.

L'Association FERMACULTURE pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de .....mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

.....s'engage à l'égard de l'Association FERMACULTURE

- donner de son temps lors des différents événements organisés par FERMACULTURE
- à respecter les horaires et disponibilités requises par l'événement
- à coopérer avec les différents partenaires de l'Association: bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles,
- à respecter sa charte éthique\*, ses statuts\* et son règlement intérieur\*,
- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées,
- à respecter les horaires et disponibilités convenues et en cas d'impossibilité à prévenir le responsable désigné,
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

A..... le .....

A..... le .....

Association représentée par :

Bénévole :

.....

.....

\* Tous les documents sont disponibles sur le site de FERMACULTURE